

SOCIETE NATIONALE

de

SAUVETAGE en MER

La SNSM, fondée en 1967, est héritière d'une longue tradition de sauvetage maritime en France, visant à secourir les vies humaines en danger en mer.

1

Origines et Fondation

La société nationale de sauvetage en mer (SNSM) a été créée en 1967 par la fusion de deux associations : la Société centrale de sauvetage des naufragés (SCSN), fondée en 1865, et les Hospitaliers sauveteurs bretons (HSB), établis en 1873. Cette fusion a permis de structurer et d'organiser le sauvetage maritime en France, en réponse à la nécessité croissante de protéger les vies humaines en danger en mer. Elle est reconnue d'utilité publique en 1970.

La SNSM est organisée autour de : 205 stations de sauvetage (dont 189 stations permanentes) ; 32 centres de formation et d'intervention ; 1 Pôle national de formation à Saint-Nazaire ; 1 Pôle de soutien de la flotte à Saint-Malo ; 1 atelier à Palavas et 1 siège à Paris.

La SNSM est composée de deux entités :

Les stations de sauvetage

Les centres de formation et d'intervention (CFI)

Le siège et ses missions

Le siège de la SNSM est situé à Paris, au 8 cité d'Antin, dans le 9^e arrondissement. Il regroupe les services permettant le bon fonctionnement de l'association. Le Pôle national de formation de Saint-Nazaire, le Pôle de soutien de la flotte de Saint-Malo et le technocentre de Palavas les flots font partie du siège.

La mission principale de la SNSM est de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger en mer et sur les côtes.



Organigramme

2

Président national

Les Inspecteurs de zone en charge d'une façade maritime

- *Manche-Mer du Nord et Outre-mer*
 - *Nord-Atlantique*
 - *Sud-Atlantique*
 - *Méditerranée*
- Secondés par les Délégués Départementaux

Le Directeur des opérations littorales et de sécurité civile

Il coordonne l'activité des CFI, gère les conventions conclues avec les municipalités et l'affectation des nageurs sauveteurs. Il est l'interlocuteur de la Direction centrale de la protection civile, notamment la sollicitation des CFI pour intégrer des dispositifs ORSEC.

Direction de la formation

Direction technique

Direction des achats

Direction de la communication et du développement

Direction administrative et financière

Les délégations départementales de la SNSM

Dans chaque département côtier (ou territoire, ou collectivité d'outre-mer) et dans certains départements intérieurs de l'Hexagone, un délégué départemental représente la SNSM. Ce mandat lui est confié directement par le président national.

Véritable corps intermédiaire entre le siège et les entités opérationnelles sur le littoral, le délégué départemental remplit un rôle important d'animation, de coordination des stations de sauvetage et des centres de formation et d'intervention de sa zone. Nommé par le président national – qu'il représente localement – il a un rôle de coordination, de contrôle et de suivi dans tous les domaines : disponibilité des moyens, activité opérationnelle, ressources financières, relations publiques, gestion des ressources humaines. Il exerce par ailleurs une fonction essentielle en matière de communication. Dans l'exercice de ses fonctions, le délégué départemental peut se faire assister par des délégués adjoints : médecin référent départemental, adjoint technique, adjoint infrastructures, adjoint financier (trésorier départemental), adjoint pour la surveillance des plages, adjoint communication.

Le délégué départemental est également un acteur de la direction de la SNSM car il participe aux décisions stratégiques de l'association. Il tient le président ou son représentant étroitement informé de tout événement important concernant son département.

Les C.F.I.

Les 32 CFI, qui couvrent l'ensemble du territoire métropolitain, fonctionnent grâce à l'implication de quelque 830 formateurs, tous bénévoles.

Ils ont chacun, à leur tête, un directeur, nommé par le président de la SNSM.

À la demande des autorités civiles, ces structures peuvent également participer à des missions de sécurité civile pour lesquelles un agrément ministériel leur a été délivré.

Dans ces centres, les nageurs sauveteurs sont formés en vue de l'exercice d'un emploi saisonnier estival auprès de communes du littoral. Durant l'année scolaire, tous les stagiaires futurs nageurs sauveteurs sont soumis à un entraînement intensif, sous la conduite de formateurs bénévoles.

Ce recrutement saisonnier ne peut se faire qu'à l'issue d'une formation exigeante de plus de 300 heures au total. Le futur nageur sauveteur doit en effet acquérir un diplôme requis par la réglementation pour la surveillance des plages, le brevet national de secourisme et de sauvetage aquatique (BNSSA), mais également un ensemble de qualifications complémentaires. Ces formations sont indispensables pour que la SNSM puisse garantir le haut niveau de compétences qu'elle impose à ses sauveteurs :

- Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) et 2 (PSE2),
- Permis côtier,
- Certificat restreint de radiotéléphoniste (CRR)
- Certificat de surveillance et sauvetage aquatique sur le littoral (SSA).

Dédiés aux interventions sur les plages et dans la bande des 300 premiers mètres depuis le littoral, les nageurs sauveteurs sont placés sous la responsabilité des municipalités pendant la saison estivale.

4

Les nageurs sauveteurs de la SNSM pour sécuriser le littoral français



Leurs missions :

- Porter assistance aux baigneurs en danger et aux utilisateurs d'engins de plage (planches à voile, engins pneumatiques, kitesurfs, petits voiliers, etc.) en difficulté ;
- Administrer les premiers soins aux personnes victimes d'accident ;
- Signaler les problèmes aux unités de secours adaptées.

Les Stations de sauvetage

Les stations de sauvetage sont l'élément de base de l'organisation de la SNSM. Ces structures regroupent les moyens nautiques d'intervention, mais ne possèdent pas d'existence juridique propre.

En 2024, on comptait ainsi 189 stations permanentes. 16 stations saisonnières complètent le maillage pendant la période estivale ou font le lien avec les municipalités dans le cas où les plages surveillées par les nageurs sauveteurs ne disposent pas de stations de sauvetage permanentes à proximité.

5

Chacune des stations permanentes est dirigée par un président, secondé par un trésorier et par le patron principal. Le recrutement, la composition et la formation de son équipage font partie de ses attributions.

Les stations sont constituées d'un équipage composé en moyenne de 10 à 40 bénévoles opérationnels.

Outre les sauveteurs embarqués, quelque 400 bénévoles participent également à la vie des stations tout en restant à terre. Ils gèrent le suivi administratif, l'entretien des moyens d'intervention, participent à des manifestations locales pour développer la notoriété de la SNSM et faire appel à la générosité du public. Plus globalement, ils sont une aide indispensable au bon fonctionnement d'une station.

La répartition des stations sur le littoral français, ainsi que leurs moyens d'intervention, est définie par la SNSM, en dialogue avec les Affaires maritimes et les CROSS, afin de garantir la cohérence et la permanence du dispositif opérationnel tout au long des côtes.

L'importante flotte de sauvetage de la SNSM en fait le premier armateur de France, avec 875 navires et embarcations.

Le département du Morbihan compte 10 stations : Pays de Lorient, Groix, Etel, Quiberon, Belle Île, La Trinité sur Mer, Arzon, du Golfe, Sarzeau, Damgan et 1 CFI situé à Kernevel sur la commune de Larmor Plage.

Les sauveteurs embarqués

Au nombre de 5 800, les sauveteurs embarqués sont répartis dans 205 stations de sauvetage, dont 189 permanentes et 16 saisonnières, tout le long du littoral en métropole et en Outre-mer (la Guadeloupe, la Martinique, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie, La Réunion, Mayotte).

Ils se mobilisent et appareillent sur demande des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) en moins de 20 minutes, 24 heures sur 24, 365 jours par an et par tous les temps. Ils interviennent jusqu'à 20 milles de la côte (soit environ 40 km), voire au-delà sur requête expresse des CROSS. 21 % des interventions ont lieu de nuit.

À bord, chacun tient un rôle spécifique : « patron », « radio », « mécanicien », « canotier », « secouriste », « nageur de bord » ou encore « sauveteur plongeur de bord ».

Pour être parfaitement préparés, les sauveteurs bénévoles s'entraînent tout au long de l'année : 6 002 exercices en 2024.

6

La STATION SNSM du PAYS de LORIENT



Situation géographique :

La station du Pays de Lorient est située sur le môle au port de Sainte Catherine à Locmiquélic.



Son bateau de sauvetage :

Vedette de sauvetage de 2^e classe SNS 252 « L'Hermine »

Mise en service en 1995 dans la station de Trébeurden, la SNS 252 est arrivée à Locmiquélic fin 2017 pour y être entièrement rénovée : changement des moteurs, installation d'une nouvelle électronique et changement de nom. La SNS 252 s'appelle désormais « L'Hermine ».

Cette vedette de 2^{ème} classe possède 2 moteurs de 340cv, mesure 10,45m de long pour 3,60m de largeur.

L'Hermine est équipée d'une remorque de 150m, d'une motopompe incendie, d'une caméra infrarouge, d'un filet Markus, d'une bouée Silzig et de tout le matériel médical nécessaire aux interventions : sac de premiers secours, défibrillateur, plan dur, barquette, attelle cervico-thoracique, ceinture pelvienne, matelas à dépression (matelas coquille) et de deux bouteilles d'oxygène.

Elle est aussi dotée d'une annexe propulsée par un moteur électrique.

Son équipage normal est de 5 équipiers (l'équipage minimal est de 4 bénévoles) : 1 patron d'embarcation, 1 second, un SNB (sauveteur nageur de bord) et 2 canotiers.

La station comporte 40 bénévoles dont 31 naviguant à jour de contrôle médical.

Les bénévoles sont convoqués le dernier vendredi du mois afin de préparer le programme du mois suivant pour :

- Les astreintes des week-ends (les bénévoles qui travaillent ne sont pas sollicités en semaine)

- Préparer les activités (entrainements, formations, informations éventuelles sur les aléas techniques sur la vedette et précautions d'emploi de certains matériels, retours sur remises de dons, présence sur les marchés et grandes surfaces pour des boutiques, etc...).
- Donner les directives du siège ou du délégué départemental s'il y a lieu.

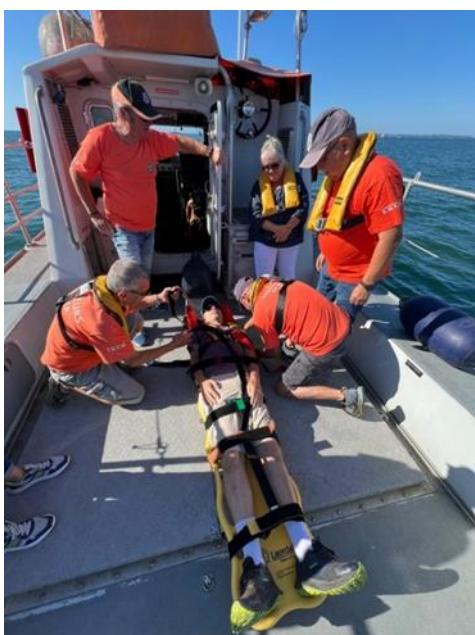
La SNS 252 devrait être remplacée en 2026 par une VSC1 (vedette de secours côtier de 1^{ère} classe) de 12m.

En ressources humaines :

Nous comptons 40 bénévoles à la station dont 31 navigants.

Ces personnels ont suivi les formations requises pour embarquer comme :

- PSC : premiers secours civiques
- Permis côtier ou hauturier
- PSE 1 : Premier Secours niveau 1
- PSE 2 : Premier Secours niveau 2
- CRR : Certificat Restreint de Radiotéléphoniste
- EDP : Equipier de Pont
- ECN : équipier conduite navigation
- SNB : Sauveteur Nageur de Bord
- NAV OPS : Navigation Opérationnelle
- OPSAR : Opérations de secours
- OSC : « On Scene Coordinator » : coordinateur de plusieurs moyens de sauvetage au profit du CROSS



Entrainement 1^{er} secours



Entrainement avec Dragon 56

Nos actions en secours



Remorquage de voilier



Dernièrement récupération des marins d'un chalutier de nuit

9

Bilan pour 2024 :

109 interventions soit 42 assistances remorquages et 67 EVASAN Groix-Lorient

113 personnes secourues

Activations aussi pour entraînements tous les dimanches, dépôts de cendres, dépôts de gerbes, Père Noël, etc...

Bilan pour 2025 :

72 interventions

101 personnes assistées ou secourues

Activations aussi pour entraînements tous les dimanches, dépôts de cendres, dépôts de gerbes, Père Noël, etc...

Nouvelles robes des vedettes

Les nouvelles vedettes de la SNSM ont une nouvelle livrée depuis l'assemblée générale de 2024, créée par Philippe Stark.

